

## Sommaire

### 1 - Nominations de prêtres

1- 1 A la charge de vicaires – Page 1

1- 2 En services diocésains et mouvements - Page 2

1- 3 Autre mission – Page 3

2 - Nomination de religieuse – Page 3

3 - Nominations de laïcs – Page 4

4 - Conseil presbytéral : statuts modifiés le 28 mai 2009 – Page 5

5 - Les Orientations diocésaines, fruits de l'année de la Mission – Page 8

-----

## 1 - Nominations de prêtres

### 1-1 A la charge de vicaires

Par décision de Monseigneur l'Archevêque, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

Monsieur l'abbé **Guillaume MORIN** est nommé **vicaire de la paroisse St Marc de Joué-les-Tours** jusqu'au 31 août 2012.

Monsieur l'abbé **Patrick POUPLIN** est nommé **vicaire des paroisses de l'Ile-Bouchard, de St Vincent de Paul de Richelieu et du Val de Vienne** jusqu'au 31 août 2012.

Donné à Tours, le 5 juillet 2009.

✠ Bernard-Nicolas AUBERTIN  
Archevêque de Tours

Par mandement,  
Jean-Claude BERRA,  
Chancelier

Monsieur l'abbé **Jean-Baptiste NADLER**, du diocèse de Rennes, en accord avec son évêque et le modérateur de la communauté de l'Emmanuel, est nommé **vicaire de la paroisse St Côme en Loire** jusqu'au 31 août 2010 et **vicaire de la paroisse de St Jean de Beaumont** jusqu'au 31 août 2012.

Donné à Tours, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

✠ Bernard-Nicolas AUBERTIN  
Archevêque de Tours

Par mandement,  
Jean-Claude BERRA,  
Chancelier

## 1- 2 En services diocésains mouvements

Par décision de Monseigneur l'Archevêque, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

Monsieur l'abbé **Geoffroy BOHINEUST**, en accord avec le modérateur général de la communauté St Martin, est nommé **prêtre accompagnateur de la JOC**, Jeunesse ouvrière chrétienne, jusqu'au 31 août 2012.

Monsieur l'abbé **Nathanaël GRARD** est nommé **responsable du service diocésain des vocations** jusqu'au 31 août 2012. *Il remplit cette mission depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006.*

Le père **Youssef EL KOSSEIFI**, en accord avec le prier provincial des dominicains de la Province de France, est nommé **membre de l'équipe d'accompagnement de la Mission étudiante catholique de Tours**, jusqu'au 31 août 2010.

Monsieur l'abbé **Gilles LUBINEAU** est nommé **prêtre accompagnateur du CFP**, Centre de formation pédagogique de l'Enseignement catholique, jusqu'au 31 août 2012.

Monsieur l'abbé **Jean-Pierre ROUVIERE** est nommé **aumônier du Secours Catholique** jusqu'au 31 août 2012. *Il remplit cette mission depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006.*

Donné à Tours, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

✠ Bernard-Nicolas AUBERTIN  
Archevêque de Tours

Par mandement,  
Jean-Claude BERRA,  
Chancelier

## 1- 3 Autre mission

Par décision de Monseigneur l'Archevêque, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

Monsieur l'abbé **Christian GLADIEUX** est **mis à la disposition du diocèse aux armées** jusqu'au 31 août 2012.

Donné à Tours, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

✠ Bernard-Nicolas AUBERTIN  
Archevêque de Tours

Par mandement,  
Jean-Claude BERRA,  
Chancelier

## 2 – Nomination de religieuse

Par décision de Monseigneur l'Archevêque, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

Sœur **Marie-Bénédicte MOYRAND**, en accord avec la supérieure provinciale des Ursulines de l'Union Romaine, est nommée **membre du service diocésain de catéchèse** jusqu'au 31 août 2012.

Donné à Tours, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

✠ Bernard-Nicolas AUBERTIN  
Archevêque de Tours

Par mandement,  
Jean-Claude BERRA  
Chancelier

### 3 – Nominations de laïcs

Par décision de Monseigneur l'Archevêque, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

Monsieur **Sébastien Le GUILLARD** est nommé **Auxiliaire bénévole d'aumônerie** au sein de l'équipe de l'aumônerie catholique de la Maison d'arrêt de Tours, jusqu'au 31 août 2012.

Donné à Tours, le 29 juin 2009, en la solennité des saints Apôtres Pierre et Paul.

✠ Bernard-Nicolas AUBERTIN  
Archevêque de Tours

Par mandement,  
Jean-Claude BERRA  
Chancelier

Par décision de Monseigneur l'Archevêque, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

Monsieur **Jean-Luc GUYOT** est nommé **membre du Conseil pour les affaires économiques** jusqu'au 31 août 2014. *Il remplit cette mission depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999.*

Madame **Gaby LEVEQUE** est nommée **Déléguée diocésaine pour la Pastorale des gens du voyage** jusqu'au 31 août 2010.

Monsieur **Pierre-Alain MILLOT** est nommé **membre du Conseil pour les affaires économiques** jusqu'au 31 août 2014. *Il remplit cette mission depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999.*

Donné à Tours, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

✠ Bernard-Nicolas AUBERTIN  
Archevêque de Tours

Par mandement,  
Jean-Claude BERRA  
Chancelier

Monsieur **Michel MORANCAIS** est nommé **Président du Secours Catholique, délégation de Tours**, jusqu'au 30 septembre 2012.

Donné à Tours, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

✠ Bernard-Nicolas AUBERTIN  
Archevêque de Tours

Par mandement,  
Jean-Claude BERRA  
Chancelier

Madame **Brigitte BECARD** est nommée **Déléguée épiscopale à la solidarité** jusqu'au 10 novembre 2012.

Donné à Tours, le 11 novembre 2009 en la solennité de Saint Martin.

✠ Bernard-Nicolas AUBERTIN  
Archevêque de Tours

Par mandement,  
Jean-Claude BERRA  
Chancelier

#### **4 - Conseil presbytéral** : statuts modifiés le 28 mai 2009

##### A – PRINCIPES GENERAUX :

Art. 1 : Le Conseil Presbytéral est une Assemblée de prêtres présidée par l'Evêque, représentant l'ensemble du Presbyterium. Son rôle est d'assister efficacement l'Evêque dans cette mission de service qu'est le gouvernement du diocèse.

Art. 2 : C'est une Assemblée de prêtres qui, par leur ordination et leur mission, agissent en union avec l'Evêque, au nom du Christ, Tête de l'Eglise.

C'est une Assemblée représentative de l'ensemble des prêtres, constituée selon les normes précisées par les statuts.

C'est une Assemblée consultative : l'Evêque consulte ses prêtres. Il peut cependant, pour certaines décisions, donner au Conseil Presbytéral voix délibérative.

C'est une Assemblée en vue du gouvernement : elle traite des orientations pastorales et des décisions concrètes concernant le gouvernement du diocèse, compte tenu des autres instances diocésaines, comme le Conseil Pastoral diocésain. Les questions d'ordre personnel ne sont pas de son ressort.

Art. 3 : La durée du Conseil Presbytéral est de 5 ans.

Art. 4 : Sont électeurs et éligibles :

- a) tous les prêtres incardinés au diocèse et y résidant, ainsi que les prêtres non-incardinés et les religieux-prêtres y exerçant un ministère,
- b) les prêtres incardinés au diocèse et exerçant leur ministère à l'extérieur de celui-ci.

Art. 5 : L'Evêque a l'initiative des sujets à débattre par le Conseil Presbytéral. Celui-ci peut aussi proposer la discussion d'autres questions pastorales qu'il juge opportunes.

## B – COMPOSITION du Conseil Presbytéral et ELECTIONS :

Art. 6 : Le Conseil Presbytéral se compose :

- a) de 4 prêtres élus parmi les curés et les administrateurs des paroisses.
- b) de 4 prêtres, ni curés ni administrateurs de paroisses, ayant une mission reçue de l'Evêque dans le diocèse ou à l'extérieur du diocèse.
- c) de 2 prêtres élus parmi les prêtres coopérateurs ou retraités.
- d) de prêtres nommés par l'Evêque, les membres élus restant majoritaires.
- e) le Vicaire Général est membre de droit.

Art. 7 : Les délégués seront élus par l'ensemble des électeurs, selon les modalités fournies par le bureau restant, chargé d'établir la liste des membres des collèges et de veiller au bon fonctionnement des élections.

Chaque élection se fera à la majorité absolue au premier tour, et à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité, le plus jeune sera élu.

Les membres de droit sont électeurs, mais non éligibles. Le Vicaire Général – et les vicaires épiscopaux, s'il y en a – ne sont ni électeurs, ni éligibles.

Le prêtre qui accepte son élection s'engage pour la durée du mandat (5 ans), même si, par la suite, il est l'objet d'une nouvelle nomination. En cas d'incapacité à exercer son mandat jusqu'à son terme, il est remplacé par celui qui a recueilli le plus de voix après lui aux élections.

Art. 8 : Le Conseil Presbytéral désigne un de ses membres comme délégué au Conseil Pastoral diocésain.

Art. 9 : Le Conseil Presbytéral constitue son bureau composé du Vicaire Général et de 3 membres élus.

## C – LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

Art. 10 : Le Conseil Presbytéral est convoqué par l'Evêque. Il se réunit au moins 3 fois par an. Des Assemblées générales extraordinaires peuvent avoir lieu, soit sur une simple décision de l'Evêque, soit à la demande d'un tiers des membres.

Art. 11 : La présence des trois quarts au moins des membres du Conseil est requise pour qu'il puisse siéger.

Un membre empêché d'assister à l'Assemblée générale avertit de son absence l'Evêque ou le bureau. En aucun cas, il ne peut se faire remplacer.

Un compte-rendu est ensuite rédigé pour permettre à tous les prêtres de prendre connaissance des orientations retenues et de leurs traductions.

Art. 12 : L'ordre du jour est établi par le bureau en accord avec l'Evêque. Il est envoyé aux membres du Conseil au moins trois semaines avant les séances.

Art. 13 : Tout membre du Conseil Presbytéral peut demander par écrit l'inscription d'une question à l'ordre du jour.

Il adressera sa demande au bureau avant la réunion de celui-ci.

Le bureau décidera de retenir ou non la question posée, à moins qu'il ne préfère en soumettre l'opportunité au vote de l'Assemblée.

Art. 14 : Peuvent être occasionnellement invitées aux Assemblées des personnes choisies pour leur compétence particulière ou spécialement concernées par les sujets traités.

Art. 15 : Le Conseil Presbytéral est habilité à confier à des commissions permanentes ou temporaires l'étude de questions particulières. Ces commissions peuvent comprendre, à titre d'experts, d'autres prêtres, des diacres, des religieux ou religieuses, et des laïcs. Le bureau se tiendra en rapport avec les responsables de ces commissions.

Art. 16 : Pour le choix des personnes, il y aura un vote secret à 3 tours : 2 à la majorité absolue, 1 à la majorité relative, avec tirage au sort en cas d'égalité. Pour l'adoption définitive des textes, la majorité des deux tiers sera requise.

Les autres votes se font habituellement à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Art. 17 : Avant le vote d'un texte, des amendements peuvent être déposés.

Une suspension de séance doit intervenir entre la discussion d'un texte et son vote définitif. Tout membre du Conseil peut, avant de voter, donner une explication de son vote.

Art. 18 : Tout prêtre peut assister aux séances plénières des Assemblées générales à titre d'auditeur, sans prendre part ni au débat ni au vote, sauf si la séance a été décidée à huis clos.

D – CESSATION du Conseil Presbytéral :

Art. 19 : « Pendant la vacance du siège épiscopal, le Conseil Presbytéral cesse, à moins que, dans des circonstances particulières qui doivent être soumises au Saint Siège, il ne soit confirmé par l'Administrateur diocésain ou l'Administrateur apostolique. Le nouvel Evêque se constituera lui-même un nouveau Conseil Presbytéral. »

Motu Proprio « Ecclesiae Sanctae », a. 15 § 4

Art. 20 : Le présent texte a été approuvé pour 5 ans, à dater du 24 mai 2007.  
Ce texte a été modifié le 28 mai 2009.

*Conformément au canon 496 du Code de droit canonique, j'approuve ces statuts.*

Fait à Tours le 28 mai 2009.

✠ Bernard-Nicolas AUBERTIN  
Archevêque de Tours

Par mandement,  
Jean-Claude BERRA  
Chancelier

## **5 – Les Orientations diocésaines, fruits de l'année de la Mission**

Nous venons de vivre six années de questionnements, de relectures, d'écoute, de débats... Cette année de la Mission a permis de rassembler les fruits de tous ces échanges mais également de les redimensionner et de les ouvrir. La mobilisation des chrétiens de Touraine autour des groupes de lecture des Actes des Apôtres et celle (plus difficile) pour la réflexion sur la Mission aujourd'hui sont des signes évidents du dynamisme de l'Esprit-Saint dans notre Eglise ; le constater doit nous réjouir et nous donner confiance pour aujourd'hui et pour demain.

## ***L'IMPORTANCE DE L'ECOUTE***

Il faut souligner, en premier lieu, *l'importante dimension d'écoute* qui s'est manifestée tout au long de cette dernière année : écoute de la Parole de Dieu et écoute de notre monde en ce qu'il porte de soifs et d'aspirations, qui sont comme des appels lancés à l'Évangile, et qui suscitent notre responsabilité dans l'annonce du Christ.

Il est frappant de voir combien les équipes et les groupes qui se sont exprimés confessent d'abord l'humilité qui est la nôtre devant le défi qui s'impose à nous... Loin de nous les discours triomphalistes et les recettes toutes faites sensés régler la question de l'évangélisation ! Bien au contraire, tous comprennent que **la Mission suppose d'abord et avant tout une conversion de notre part...** une conversion qui nous fait accueillir davantage le Christ pour mieux le connaître, mieux lui ressembler, conformer toujours davantage nos vies à la Sienne.

Cette conversion s'accomplit par l'écoute... une écoute avec deux oreilles : cette oreille qui, en nous, est attentive à la Parole de Dieu, fréquentée, « ruminée » régulièrement, personnellement et en Église, dans la prière et dans l'étude, et cette autre oreille qui, simultanément, et comme en écho réciproque, écoute ce monde dans lequel chacun de nous est plongé. Cette double écoute a la vertu de nous faire entrer dans la charité de Dieu, car elle est l'écoute même de Jésus qui entend ses frères humains dans la résonance même du dialogue continu qu'il entretient avec le Père. « Dieu a tant aimé le monde... » (Jn. 3,16) ... Disciples de Jésus, Fils de Dieu dans le Christ, **nous sommes appelés, nous aussi, à aimer ce monde**, l'aimer de cet amour inconditionnel et exigeant qui est celui-là même de Dieu.

**Voilà le premier fruit**, et sans aucun doute le fruit le plus beau de « Venez à l'écart », d'« Avance au large » et de l'année de la Mission... **Ce cœur ouvert, capable d'entendre Dieu et le monde**, puissions-nous le garder ainsi ! Il nous faut approfondir notre attention et notre présence humble à ce qui fait notre vie et celle de tous ceux que nous côtoyons, tout en restant fidèles à la fréquentation de la Parole de Dieu.

De ce premier constat je veux tirer déjà trois conséquences très concrètes :

a) *Il faut entretenir et même renforcer la proposition de la lectio divina*, l'étendre en nous efforçant de constituer davantage de groupes de partage ; peut-être, également, en modulant les propositions : certaines couvrant toute l'année, d'autres se concentrant sur les grands temps-forts liturgiques... Ces groupes doivent pouvoir aller jusqu'au partage de ce qui fait notre vie (la Parole de Dieu nous donnant la parole), pour lire et partager la réalité actuelle de la présence de Dieu à chacune de nos existences. L'expérience vécue cette année nous démontre aussi que ces groupes peuvent être une chance offerte à beaucoup de personnes qui ne se sentent pas pleinement à l'aise dans la communauté chrétienne rassemblée (cheminants, non-pratiquants, divorcés-remariés...). Si, pour bien des raisons, la table de l'Eucharistie n'est pas accessible à certains, la table de la Parole est ouverte à tous et nourrira chacun. Ces groupes de partage peuvent aussi donner lieu à des rencontres et échanges avec nos frères et sœurs des autres confessions chrétiennes. La Parole de Dieu est le socle de notre foi commune.

b) *Il faut, avec détermination et conviction, constituer les conseils pastoraux de doyennés* qui ont vraiment pour mission :

- d'être attentifs à ce qui fait localement la vie des gens,
- et d'interpeller les communautés chrétiennes.

Ces conseils de doyenné devront être en lien avec le conseil diocésain de pastorale qui lui-même travaillera de concert avec moi.

S'il faut apprendre à mieux partager entre chrétiens ce qui fait la réalité de nos engagements professionnels, syndicaux, associatifs, familiaux, politiques... il faut savoir aussi élargir notre regard et notre partage avec tous ceux que le Pape Jean XXIII appelait les *hommes de bonne volonté* et qui ont en commun avec nous le même souci de servir les autres. Ces échanges peuvent se réaliser soit au sein d'équipes de partage, soit dans le cadre des mouvements auxquels nous appartenons, soit dans celui des paroisses. **Ne gardons pas pour nous seuls la richesse de ces engagements et de ces partages ; ayons le souci de rendre compte largement en Eglise de ce que nous vivons.** Que des jeunes n'hésitent pas à prendre leur place dans ces conseils, on doit pouvoir compter sur leur force de proposition et sur leur engagement.

c) *La Mission se joue en priorité dans une qualité de présence...*

C'est vrai, en tout premier lieu, de chaque chrétien : c'est là où la vie nous met que se trouve l'enjeu de la Mission (famille, voisinage, travail, relations...).

Proposer le Christ ne se fait pas d'abord par nos discours, mais à travers notre comportement et nos actes : rectitude de vie, accueil de l'autre, sens de la justice, attention aux pauvretés et aux souffrances, sobriété et mesure, priorité à l'humain, goût de la vie... Nous sommes en effet « la bonne odeur du Christ », nous dit Saint Paul, non pour nous flatter mais pour nous rappeler les exigences de l'Evangile (2 Co 15)... Nous touchons ici du doigt le fait que **la Mission est d'abord une attitude avant d'être une action.** Il est nécessaire de réaffirmer que l'évangélisation est une œuvre de l'Esprit et « qu'avant même d'être action, elle est un témoignage et un rayonnement » (Redemptoris Missio, n° 26). La Mission n'est pas seulement le fruit de notre effort, elle doit être celui du rayonnement de tout notre être.

Cela est aussi vrai d'une présence « institutionnelle » de l'Eglise au sein de la société... Elle est force de proposition heureuse et exigeante pour la vie des hommes et la construction du monde : nous avons une vision de l'homme à proposer ! « *L'Eglise doit entrer en dialogue avec le monde dans lequel elle vit. L'Eglise se fait parole, l'Eglise se fait message, l'Eglise se fait conversation* » nous rappelait le Pape Paul VI (Ecclesiam Suam n° 67). Il faut donc que de nombreux chrétiens soient présents dans les lieux où se vit la réflexion et où se prennent les décisions... **Au nom de notre baptême et de notre confirmation nous sommes invités**, dans le souci toujours présent et généreux du bien commun, **à nous engager, quel que soit notre âge**, dans la société, que ce soit dans le domaine de la famille, ou celui de la santé, de l'économie, de l'éducation, de la justice sociale, de l'entreprise, de la politique.... Tous ceux qui déjà habitent ces réalités doivent être reconnus, écoutés, encouragés dans la certitude d'être vraiment au service de la Mission du Christ.

***L'EXPERIENCE SYNODALE  
DE CETTE ANNEE DE LA MISSION***

La réflexion en assemblée diocésaine a été vécue très positivement par beaucoup de ceux qui y ont été appelés. Ils ont grandi et dans leur sens de l'Eglise et dans la conscience de la confiance que Dieu fait à chaque baptisé. Cette expérience doit pouvoir nous conforter dans la conviction qu'**il faut renforcer nos structures de débat et de partage** entre chrétiens à tous les niveaux de la vie ecclésiale en faisant de tous nos conseils des organes vivants et moteurs.

Ce travail, que j'ai mené toute cette année avec l'assemblée diocésaine pour une grande part, mais également avec le conseil presbytéral et le conseil épiscopal, a permis de cibler cinq dimensions particulières sur lesquelles il convient de faire porter nos efforts dans les temps à venir :

## **I - LES LIEUX DE VIE ET LA PROXIMITÉ DE L'ÉGLISE**

La manière dont l'Église habitait l'espace social il y a encore trente ans n'est plus la même aujourd'hui. Il nous faut donc inventer de nouveaux moyens de proximité pour un meilleur contact entre l'ensemble de la population et l'Évangile... Bien des expériences existantes indiquent des chemins féconds. Nous pourrions œuvrer dans trois directions :

### **1 - Accentuer la qualité de notre accueil**

Une Église conviviale et humaine dit bien l'Évangile... elle doit, pour cela, accueillir chacun comme il est et là où il en est dans sa vie. La bonne volonté ne saurait, à elle seule, garantir une telle qualité d'accueil : celle-ci suppose une particulière attention à l'autre qui lui donne toute la place qui lui revient ; n'oublions pas l'exemple de Martin : en tout homme **c'est le Christ que nous accueillons !** C'est cette dimension spirituelle, je dirais même théologique, de toute rencontre qu'il nous faut saisir et vivre. Je demanderai aux services de formation du diocèse de proposer à toutes les personnes investies dans l'accueil (paroisses, maison diocésaine, services, permanences des mouvements...) des modules de formation qui ne s'en tiendront pas seulement à l'aspect « technique » de l'écoute et de l'accueil, mais qui conduiront à une véritable rencontre spirituelle de l'autre.

### **2 - Créer partout des relais locaux**

Des relais locaux existent déjà dans certains villages et quartiers mais il faut que leur existence se généralise, qu'ils soient reconnus et missionnés, avec un double souci :

- être vraiment présents (et même moteurs...) dans la vie locale (forum d'associations, fête des voisins, fêtes patronales et autres...).
- et proposer des animations spirituelles (dans les églises ou chez les particuliers) comme la célébration de la Liturgie des heures, groupes de prière, groupes de partage de la Parole de Dieu, prière du rosaire, célébrations du Chemin de la Croix...

**Il ne s'agit pas tant, en réalité, pour ces relais d'être localement une « antenne » de la paroisse, que d'être signes de l'Évangile dans chaque lieu de vie.** Pour constituer ces équipes relais, il faudra compter avec les personnes qui vivent déjà sur le terrain. Nous aurions, de ce point de vue, beaucoup à apprendre de la longue expérience des communautés religieuses présentes tant dans les grands ensembles que dans le monde rural.

### **3 - Proposer un parrainage aux « recommençants »**

Il arrive assez souvent qu'un contact établi avec l'Église à l'occasion d'une demande de sacrement et de sa préparation, ou de l'accompagnement d'un enfant pour la catéchèse ou l'éveil à la foi, donne le désir à certains d'aller un peu plus loin dans une démarche de foi. Nous sommes souvent démunis face à une demande qui entre difficilement dans ce que nous proposons déjà. Il n'est pas rare que les personnes soient rapidement laissées à elles-mêmes et abandonnent ce cheminement. Il nous faut donc changer notre regard, nos habitudes et convertir nos comportements. Ne serait-il pas judicieux d'offrir une sorte de « parrainage » pour un temps ? Avec les services chargés de l'initiation chrétienne, il nous faudra élaborer des propositions en ce sens.

## II - L'EVANGELISATION DES JEUNES

C'est une Eglise accueillante, chaleureuse, vraie, joyeuse et pleine d'Espérance qui pourra parler du Christ aux jeunes de notre temps ! Et il nous faut accueillir les jeunes comme ils sont, et non comme on voudrait qu'ils soient. Nous ne pouvons, de plus, nous contenter de les « attendre »... il nous faut les rejoindre là où ils sont. Pour avancer dans ce domaine, plusieurs initiatives seront mises en œuvre :

1/ Pour mieux coordonner les diverses réalisations, je compte nommer un délégué épiscopal à la pastorale des jeunes. Il lui faudra veiller à ce que ceux qui sont déjà investis d'une Mission auprès des jeunes dans les mouvements, les aumôneries, l'enseignement catholique... se connaissent mieux, unissent leurs efforts, se complètent dans les propositions, et se donnent les moyens de mieux connaître le monde de la jeunesse.

2/ Ne pourrait-on pas proposer un rassemblement régulier (et pourquoi pas une fois par an ?) des jeunes du diocèse afin d'impulser un nouveau dynamisme ?

3/ Pourquoi aussi ne pas mettre en œuvre des initiatives de présence aux jeunes sur les lieux et dans les temps où ils sont plus disponibles ? Il reviendra au délégué et aux principaux acteurs engagés dans la pastorale des jeunes de faire des propositions à la fois ambitieuses et réalistes.

4/ Le « pôle jeunes », à la nouvelle maison diocésaine, devrait permettre à tous les acteurs de la pastorale des jeunes de se rencontrer plus naturellement, de mieux se connaître, de se soutenir et de redonner du souffle à chacun. Bien des rencontres de jeunes pourront se dérouler dans le cadre du Carmel ; il deviendra un lieu familier de tous, un lieu où l'on aimera se retrouver.

## III - LE MONDE DES MEDIAS ET DE LA CULTURE

En ce qui concerne le monde des médias, **il est important que le message qui nous fait vivre soit porté par les moyens de communication actuels...** et qu'il soit porté avec justesse. L'enjeu est de taille en général, mais il l'est particulièrement dans le monde des jeunes. Il faut donc que nous habitions

mieux ce monde des médias, et que chaque acteur fasse effort pour que l'Eglise soit mieux présente et visible sur la toile, dans la presse et le monde de l'audiovisuel. J'invite en particulier de jeunes chrétiens intéressés par cet univers de la communication à acquérir une vraie compétence en ces domaines et à la mettre au service de l'Evangile. Certains pourront rejoindre dès aujourd'hui nos équipes avec leur force de proposition. N'est-ce pas là un vrai service rendu à l'Evangile et un véritable engagement ecclésial ?

Le monde de la culture fait aujourd'hui figure de « parent pauvre » de la présence chrétienne... **Pourtant l'Evangile a bien des choses à dire dans le monde de la réflexion ou de la création.** La nomination d'un diacre chargé de porter cette question et de faire des propositions d'engagement devrait ouvrir quelques perspectives pour habiter cet univers et mieux comprendre « les » cultures qui caractérisent notre époque. Il faut d'abord encourager et coordonner ce qui se fait déjà (colloques, journées du livre chrétien, expositions, visites des lieux sacrés, initiatives culturelles autour des grandes figures chrétiennes tourangelles (Martin, Alcuin, Grégoire de Tours, Marie de l'Incarnation...)). Il faut aussi établir des contacts avec le monde universitaire, celui de la recherche, celui des arts. Il faut encourager les plus jeunes à tenir leur place de chrétiens dans ces univers auxquels ils appartiennent de par leur profession ou leur sensibilité.

Une autre préoccupation m'habite : nous ne vivons plus dans une société dont les références culturelles sont naturellement chrétiennes. Il s'avère que le message de l'Évangile porté par la Tradition chrétienne est de plus en plus massivement méconnu voire ignoré. **Je demande donc à chaque chrétien de se former à la mesure de ce qu'il est, et de ce qu'il peut**, pour être, comme le rappelle Saint-Pierre « *toujours prêt à rendre compte à quiconque demande raison de l'espérance qui est en lui* » (1P 3,15). Cet enjeu est d'autant plus grand dans une société aussi pluri-religieuse que la nôtre. Je souhaite donc que le service de formation permanente du diocèse ait une politique ambitieuse pour que la formation chrétienne soit accessible au plus grand nombre, et que l'Écriture et la tradition de l'Église soient mieux connues de tous.

Les deux dimensions suivantes m'apparaissent essentielles... Mais la réflexion de cette année passée, me semble-t-il, ne les a pas suffisamment prises en compte... Il nous faut les considérer avec une particulière vigilance et leur porter un soin plus conséquent !

#### **IV - LA SOLIDARITE**

Tout le monde est d'accord sur un point : la crédibilité des chrétiens repose sur leur capacité à la « charité »... Et une charité « inventive » pour reprendre l'expression du pape Benoît XVI. Il ne suffit pas de se reposer confortablement sur les organismes officiels de l'Église, ou les mouvements, chrétiens ou non, de solidarité, pour se « dédouaner » de cette dimension incontournable de la vie chrétienne. Comment témoigner de l'Évangile sans un combat pour la justice, l'intégrité et la dignité de l'homme ? Sans le partage qui donne à tous les moyens d'existence suffisants ?

Je propose donc trois initiatives :

- **la nomination d'un délégué épiscopal à la solidarité** dont le rôle sera de veiller, au côté de l'évêque, à ce que cette exigence ne soit jamais oubliée.

- **la création dans chaque doyenné d'un « pôle solidarité »** réunissant, entre autres, des personnes investies dans des mouvements et associations de solidarité, les services évangéliques des malades, des professionnels des questions sociales etc. Un tel pôle permettra :

- de recenser et d'analyser les pauvretés locales,
- de partager des expériences vécues sur le terrain,
- de sensibiliser et de motiver à l'engagement (en particulier celui des plus jeunes),
- de susciter des idées d'actions (accueil-écoute, tables ouvertes, épiceries sociales, visites à domicile...) susceptibles d'aider les personnes touchées par la pauvreté, la solitude, la maladie... à se mettre debout et à sortir des impasses où elles se trouvent.

- **l'intensification de la formation chrétienne sur la doctrine sociale de l'Église** et en particulier par la création de groupes d'études des récentes encycliques du pape Benoît XVI « *Deus caritas est* » et « *Caritas in veritate* ».

**Je le rappelle : l'engagement à servir nous concerne tous. Il n'y a pas d'âge pour servir, il n'y a pas d'âge pour aimer.**

## **V - LA DIMENSION « UNIVERSELLE » DE LA MISSION**

*« La Mission universelle de l'Eglise doit devenir une constante fondamentale de la vie de l'Eglise. Annoncer l'Evangile doit être pour nous un engagement qui ne peut être différé et qui est premier »* (Benoît XVI, message pour la journée mondiale des Missions 2009). Nous ne sommes l'Eglise catholique qu'en lien profond avec l'ensemble des Eglises du monde. Si l'Eglise ne vit pas cette dimension de l'Eglise universelle, elle s'appauvrit, et elle s'appauvrit *comme Eglise...* Comment vivre de façon effective cette communion ? Trois mises en œuvre doivent être envisagées :

### **1 - Renforcer ce qui déjà existe...**

- Donner toute sa dimension au service de coopération missionnaire en créant des relais locaux dans les doyennés.
- Profiter de la semaine missionnaire mondiale pour en faire un vrai temps fort de conscientisation et de prière,
- Valoriser les expériences missionnaires des jeunes partis avec des organismes chrétiens et celles des religieux et religieuses de congrégations internationales. S'informer et garder le souci de ce qui se passe au-delà de l'hexagone.

**2 - Développer des rencontres concrètes avec les personnes venant d'autres cultures**, qui vivent tout près de nous, et qui peuvent témoigner de leurs différences, y compris dans la manière de vivre la foi.

**3 - Etablir ou renforcer des liens concrets entre notre Eglise de Tours et des Eglises d'autres continents.** Des prêtres, des religieux, des religieuses, des laïcs de Touraine ont passé un moment de leur vie au service d'autres Eglises ; d'autres, venus des divers continents, vivent en Touraine. Fondons-nous sur leur expérience pour mettre en place un partage réciproque de compétences et de moyens (par des missions ponctuelles par exemple).

-----

Si la lecture des Actes des Apôtres a nourri notre prière et notre réflexion tout au long de cette année, **il nous faut maintenant passer aux actes...**

Pour proposer le Christ et permettre de mieux vivre en Eglise, il convient de ne pas s'enfermer dans une vision uniquement « territoriale » de la vie ecclésiale ; l'Eglise doit également s'intéresser aux réseaux, aux dynamismes « transversaux » de la vie des hommes. **Il nous faut donc veiller à soutenir d'autres formes de vie ecclésiale que la simple paroisse.** Je veux en particulier tenter de redonner force à la vie en mouvements. Je nommerai donc un délégué diocésain chargé de proposer des moyens à mettre en œuvre pour une meilleure présence et une fécondité plus forte de l'engagement ecclésial de tous.

Pour **assurer** le suivi des décisions de cette année de la Mission dans les années à venir, un conseil pastoral diocésain va être appelé et un nouveau conseil presbytéral sera prochainement constitué : ils devront favoriser la mise en oeuvre effective de ces orientations missionnaires. Mes visites pastorales donneront à chaque réalité visitée l'occasion de relire ces orientations et de faire le point sur leur mise en oeuvre.

Du fait de leur mission de pasteurs, les prêtres portent particulièrement la responsabilité d'être les animateurs de la Mission. Ils veillent à ce que l'ensemble des communautés chrétiennes qui leur sont confiées (paroisses, mouvements, services...) partagent leur souci missionnaire et s'engagent concrètement avec eux.

Je vois aussi l'importance du ministère diaconal comme présence significative de l'Eglise à des réalités humaines aux enjeux particulièrement importants. **Il faut que ces réalités incitent l'ensemble des chrétiens à appeler inlassablement des jeunes à servir le Christ dans le ministère presbytéral, et des hommes dans le ministère diaconal.**

Il est également juste de rappeler l'importance de la présence de religieux et de religieuses dans notre Eglise, ils sont les signes de la gratuité et de la radicalité de la suite du Christ. Prions pour que ces signes forts ne viennent jamais à manquer à notre monde.

**Je souhaite vraiment que ce souci de la Mission au cœur de l'Eglise soit une vraie puissance unificatrice de l'ensemble de la réalité pastorale de notre diocèse.** Les doyennés, mouvements et services sont, de ce fait, appelés à mieux se connaître et à mieux collaborer. L'ouverture prochaine de la nouvelle maison diocésaine devrait y contribuer.

C'est l'Esprit-Saint qui reste le seul missionnaire et évangéliste... et il nous précède ! Adoptons cette attitude contemplative qui nous le fait discerner à l'oeuvre dans les cœurs humains, et vivons dans l'action de grâce. A vous tous qui avec moi formons cette Eglise de Touraine je redis : confiance et avançons au large...

Donné en la solennité de Saint Martin, patron de notre diocèse, ce 11 novembre 2009.

✠ Bernard-Nicolas AUBERTIN  
Archevêque de Tours